

ORTHOPÉDAGOGUES

- 1. POSTE TEMPORAIRE TEMPS PLEIN (100%)**
École secondaire la Découverte
- 2. POSTE TEMPORAIRE TEMPS PARTIEL (50%)**
École secondaire Jean-Nicolet

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la direction adjointe des services éducatifs, l'orthopédagogue est appelé, d'une part, à dépister, évaluer et accompagner des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que d'identifier leurs besoins et leurs capacités. D'autre part, la personne est appelée à concevoir et réaliser des programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habilités cognitives ou des compétences ainsi que de conseiller et soutenir les enseignantes et enseignants, les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents. Plus précisément, l'emploi consiste à :

- Participer à l'élaboration et à la mise en application du plan de travail d'orthopédagogie;
- Assurer, en collaboration avec les intervenantes et intervenants scolaires, le dépistage et l'identification des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention;
- Procéder à l'évaluation des difficultés d'apprentissage de l'élève;
- Participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention de l'élève; participer au choix des objectifs et des moyens d'intervention et collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et à la coordination des interventions;
- Participer avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage;
- Accompagner et conseiller les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage; proposer des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves, les guider dans le choix d'attitudes et d'approches pour faciliter la démarche d'apprentissage; planifier, organiser et animer des activités de formation;
- Collaborer à la conception, à l'élaboration et à l'adaptation du matériel en fonction des besoins et des capacités de l'élève; regrouper les élèves présentant des difficultés communes et rencontrer ces groupes dans des activités spécifiques;
- Conseiller le personnel d'encadrement, rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et faire les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- Conseiller et soutenir les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur proposer des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève;
- Établir et maintenir une collaboration avec les organismes partenaires;
- Préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les règles définies par la commission scolaire;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en orthopédagogie ou en adaptation scolaire.

ENTRÉE EN FONCTION : Dès que possible.

DURÉE : jusqu'au 30 juin 2020.

TRAITEMENT : Selon la convention collective du personnel professionnel. Le traitement est déterminé en fonction de la scolarité et de l'expérience et peut varier entre 25,25 \$ et 45,22 \$ de l'heure.

PROCÉDURE : Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature **en indiquant le numéro de concours approprié** et en faisant part de leur intérêt de même que de leur expérience **au plus tard le 20 septembre 2019 à 16 heures** à la direction des ressources humaines :

Commission scolaire de la Rivéraine
Service des ressources humaines
375, rue de Monseigneur-Brunault, Nicolet (Québec) J3T 1Y6
Numéro de concours : ORTHOPED-SUR-200919
Courriel : emploi@csriverraine.qc.ca